

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Étaient présents :

- M. Didier TARGIT
- Mme Aline OSTROWSKI
- M. Florent BORDET
- M. François LEFEBVRE
- M. Joël L'HERMITE
- M. Marc ALBERGE
- M. Denis HERMANT
- Mme Nathalie DELOUBRIERE
- M. Gérald ANSART

Étaient absents excusés :

- Mme Valérie DESFORGES (pouvoir à M. François LEFEBVRE)
- Mme Ambre FOULON (pouvoir à Mme Aline OSTROWSKI)
- Mme Mélina HETROY (pouvoir à M. Marc ALBERGE)
- Mme Astrid DEBUYSSCHER (pouvoir à Mme Nathalie DELOUBRIERE)
- M. Guillaume HENON

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des comptes rendus des deux derniers conseils
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Modalités d'attribution de la salle des fêtes à une association non utilisatrice d'une salle communale mais domiciliée à Villers-Bocage
4. Modification des tarifs de location de la salle des fêtes
5. Attribution des subventions aux associations
6. Sollicitation de subventions pour la cantine scolaire
7. Achat d'une parcelle pour l'euro symbolique afin d'élargir le trottoir rue de l'Église
8. Dérogation au repos dominical 2025 pour Market
9. Signature d'un avenant à la convention ACTES avec la Préfecture pour l'envoi du CFU
10. Signature de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG80
11. Recensement 2025 : choix des agents recenseurs et montant de la rémunération
12. Montant de la participation obligatoire à compter du 1er janvier 2025, sur la prévoyance des agents

1. Approbation des comptes rendus des deux derniers conseils

Les deux derniers comptes rendus sont approuvés à 14 voix pour.

2. Désignation du secrétaire de séance

L'assemblée a désigné Monsieur Florent BORDET en qualité de secrétaire de séance.

3. Modalités d'attribution de la salle des fêtes à une association non utilisatrice d'une salle communale mais domiciliée à Villers-Bocage

Une association de danse, exerçant son activité en dehors de la commune, a effectué une demande de location à titre gracieux de la salle des fêtes.

Considérant que le siège social de cette association est basé à Villers-Bocage, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes à cette association.

M. Marc ALBERGE souligne que de nombreuses associations ne disposent pas d'un statut clair.

4. Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Proposition de modification des tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Attribution des subventions aux associations

Les subventions sont attribuées selon certains critères tels que : nombre d'adhérents, ratio habitants extérieurs/intérieurs, bilans financiers, projets à venir, etc.

Après l'étude des bilans des associations par la commission ad hoc, il est proposé les subventions suivantes :

- Bocage à tous âges : 1200 € (demande de 2250 € par l'association pour un cours supplémentaire de yoga)
- Badminton : 400 €
- Poterie : 1200 €
- Foyer pour tous : pas de demande
- ABELVI : 600 €
- UMVB : 1200 €
- Football de VB : 2000 €
- Bocage en Chœur : 1400 € (demande de 2335 €)
- Diablorok : 500 €
- Judo : 500 €
- CATM : 500 €
- Ensemble c'est tout : pas de demande
- Les Vadrouilleux : 500 € (demande de 1500 €)

Suspension de séance à 21h24 pour intervention du président des Vadrouilleux, reprise de la séance à 21h27. Le montant des subventions est adopté à l'unanimité.

NB : Les associations peuvent demander des subventions exceptionnelles pour des événements particuliers au cours de l'année.

6. Sollicitation de subventions pour la cantine scolaire

Suite à une demande d'un riverain, la séance est suspendue à 21h48. Ce dernier expose son inquiétude quant à l'emplacement de la nouvelle cantine, limitrophe avec son habitation. Reprise de la séance à 21h56.

Madame le Maire explique que le projet de construction de la nouvelle restauration scolaire et du préau avance de façon à optimiser le rapport qualité/prix. Elle précise qu'il est nécessaire de déposer les demandes de subventions avant la fin de l'année, auprès du Conseil Départemental pour le préau aménagé en city-stade

et de l'État au titre de la DETR pour la cantine.
Lorsque le projet sera plus avancé, il sera présenté aux riverains.

Madame Nathalie DELOUBRIERE indique que concernant ce projet, la commission Ecole n'a pas été sollicitée.

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer les dossiers de subventions.

7. Achat d'une parcelle pour l'euro symbolique afin d'élargir le trottoir rue de l'Église

Madame le Maire expose que les propriétaires de la parcelle AH118 ont divisé cette dernière en trois parcelles : AH399 (25 m²), AH300 (50 m²) et AH401 (5 m²).

Les parcelles AH399 et AH300 ont été vendues aux voisins respectifs et la parcelle AH401 constitue une bande le long du trottoir de la rue de l'Église.

Pour cette raison, les propriétaires souhaitent la céder à l'euro symbolique à la commune, afin de pouvoir élargir le trottoir. La commune se chargera de régler les frais de notaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

8. Dérogation au repos dominical 2025 pour Market

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Directeur du MARKET, à Villers-Bocage, sollicitant une dérogation au repos dominical pour l'année 2025, pour 9 dimanches toute la journée. Cependant, la commune ne peut autoriser que cinq dimanches. Après avoir interrogé le Directeur, sa préférence va vers les dimanches suivants :

- 20/04/2025
- 07/12/2025
- 14/12/2025
- 21/12/2025
- 28/12/2025

Ces dérogations sont acceptées par le Conseil municipal à l'unanimité et seront actées par arrêté du Maire.

9. Signature d'un avenant à la convention ACTES avec la Préfecture pour l'envoi du CFU

La commune a signé une convention ACTES avec la Préfecture pour l'envoi des délibérations et des documents budgétaires de façon dématérialisée.

Suite au passage au Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2025, il est nécessaire de signer un avenant pour l'envoi de ce document par ACTES.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

10. Signature de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG80

La commune adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion Territoriale de la Somme. Cette adhésion doit être renouvelée et une nouvelle convention signée.
Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

11. Recensement 2025 : choix des agents recenseurs et montant de la rémunération

La campagne de recensement de la population 2025 aura lieu du 16 janvier au 17 février 2025.
Il est donc nécessaire de recruter trois agents recenseurs pour couvrir les trois districts de la commune

(découpage effectué par l'INSEE) et de fixer leur rémunération.

Plusieurs candidatures sont proposées.

Nathalie LAURENT, Marie-Aline BRAILLY et Jocelin KRAEMER sont retenus.

Ils doivent effectuer deux demi-journées de formation.

Rémunération proposée : 30 € par demi-journée de formation et 4 € par logement recensé.

Le Conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

12. Montant de la participation obligatoire à la prévoyance des agents à compter du 1er janvier 2025

Madame le Maire explique que la participation financière sur les contrats de prévoyance des agents est obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

Elle propose donc de définir un montant de participation.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une participation de 20 € mensuels par agent adhérant à une assurance prévoyance.

Cette participation ne pouvant cependant pas être supérieure au montant de la cotisation payée par l'agent.

13. Décision de modification budgétaire (ajout à l'ordre du jour)

Madame le Maire propose une décision modificative afin de pouvoir régler les travaux d'éclairage public du centre-bourg et du tour de mare. L'imputation budgétaire est une participation versée à la FDE et non des travaux payés en direct par la commune.

DI-204182 : + 100 000 €

DI-2135 : - 100 000 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajustement budgétaire par décision modificative.

14. Questions diverses

Lecture d'un courrier d'une administrée au Conseil municipal félicitant l'équipe municipale pour le travail accompli mais elle déplore le faible effectif du service technique et, de ce fait, le manque d'entretien de la commune.

Madame le maire précise que l'entretien est rendu difficile depuis que l'on ne peut plus traiter avec des produits phytosanitaires et que les effectifs n'ont pas diminué, au contraire, car l'ESAT qui fait les tontes et la taille de certaines haies correspond à 1.5 ETP pendant la saison estivale et cela permet d'avoir moins de retard sur cette période. Elle précise que si une augmentation du personnel est nécessaire, le budget ne pourra plus être équilibré par les recettes actuelles, un recrutement pourra être envisagé lorsque le foncier bâti va augmenter sur 2025 et 2026, suite aux constructions du lotissement en cours. L'autre solution serait une hausse des impôts qui n'est pas envisagée par Madame le maire.

Madame Nathalie DELOUBRIERE souhaite savoir qui est l'adjoint délégué au CNAS. Avant sa démission, c'était Madame Brigitte OGEZ. Madame Aline OSTROWSKI est volontaire pour la remplacer.

Fin de séance à 22h37.